



## Cigarettes dites légères ou douces : plainte au Canada

Rubrique : actualités - Date : mardi 17 juin 2003

---

Au Canada, c'est une nouvelle plainte contre les fabricants de cigarettes qui vient d'être déposée devant le Bureau canadien de la concurrence, informe l'AFP. Ces fabricants de tabac sont accusés de tromper le public avec leurs cigarettes dites légères ou douces, les consommateurs pensant qu'elles sont moins nocives. Pour l'avocat de la défense, fumer des cigarettes normales, légères ou douces produit le même résultat et la publicité qui leur est attachée trompe les consommateurs. La législation canadienne réclame des fabricants d'être honnêtes et de ne pas avoir recours à la publicité mensongère. Selon l'agence, le mois dernier une plainte en nom collectif a été déposée contre le fabricant Imperial Tobacco, accusant la société de tromper sciemment les consommateurs en faisant passer les cigarettes « légères » ou « douces » pour moins nocives que les autres.